

Réunion des responsables Quilles au Maillet le 15 Décembre 2020 à Ponlat-Taillebourg (31).

Roxana MARACINEANU, ministre déléguée chargée des Sports, détaille les nouvelles mesures qui entrent en vigueur pour le sport à partir du mardi 15 décembre 2020, date qui marquera le passage du confinement à l'instauration d'un couvre-feu strict de 20 h à 6 h du matin.

Pour la pratique sportive des Majeurs.

Dans l'espace public, la pratique auto-organisée comme encadrée par un club ou une association reste possible dans le respect du couvre-feu (retour au domicile à 20 h maximum) et dans la limite de 6 personnes (y compris si l'activité est encadrée par un éducateur diplômé). Dans les équipements sportifs de plein air (ERP de type PA), la pratique auto-organisée comme encadrée par un club, une association ou un éducateur sportif professionnel reste possible dans le respect du couvre-feu et des protocoles sanitaires (distanciation physique obligatoire). Dans ces ERP de plein air, si l'activité est encadrée, le seuil des 6 personnes ne s'applique pas. Dans les ERP X (couverts), la pratique sportive des Majeurs reste prohibée.

Objet : dispositions sanitaires dans le cadre du Covid-19/ :

A.G. Electives 2020.

L'état d'urgence sanitaire a été voté par le Parlement conformément à la Loi, état d'urgence sanitaire décidé jusqu'au 16 février 2021 avec une éventuelle reconduction jusqu'en avril 2021. Par conséquent, le mandat actuel des instances dirigeantes de la Fédération est prolongé jusqu'au 30 avril 2021.

Il convient de rajouter que le mandat des instances dirigeantes des ligues expirant également le 31 décembre est prolongé jusqu'au 30 avril 2021.

La loi de 1901 laisse une grande liberté aux associations **pour définir leur composition, leur organisation et la tenue de leur assemblée générale**. C'est lors de cette réunion que sont prises les décisions importantes. **L'assemblée générale est obligatoire pour certaines associations** : celles reconnues d'utilité publique, si l'un des dirigeants est rémunéré, celles qui sont agréées par les ministères ou encore celles qui exercent une activité économique selon certaines conditions. Des contextes, comme une demande de reconnaissance d'utilité publique, entraînent également l'obligation de la tenue d'une assemblée générale.

Ces dispositions sont transmises au Ministère des Sports pour attribution et à la Préfecture pour enregistrement.

Les responsables valident l'échéancier 2021 pour l'affiliation des clubs et la prise de licences pour 2021, en sachant que le portail pour les quilles au maillet sera ouvert le 04 Janvier 2021. La mise en place d'un calendrier pour les qualificatifs pour 2021 est discutée et sera validé le 09 janvier 2021 et nous ferons une information sur la lettre des Quilles au Maillet.

Détail du calendrier pour 2021 :

L'A.G. de la Ligue Aquitaine est prévue le 09 Janvier à Bordeaux, pour La ligue Occitanie, l'A.G. électorale est prévue le 23 Janvier à Balma (31), L'A.G. de la F.F.B.S.Q. est prévue le 27 MARS 2021. Et celle des C.N. doit être faite avant le 31 Janvier 2021. Nous fixons donc nos A.G. Electives, **le 09 Janvier 2021** à Bretagne d'Armagnac (32) à 09 H30.

Nous comptons sur votre coopération dans ces moments particuliers car le relais fédéral et la passation des pouvoirs doit se faire dès que possible en janvier 2021, tout le monde en conviendra.

Le programme des A.G. sera envoyé aux responsables le 19 décembre:

Les Assemblées Générale Elective du C.D.B.S.Q. du Gers et du C.N. se tiendront le samedi 09 Janvier 2021 à la salle des fêtes de Bretagne d'Armagnac (32) à partir 09h00.

Ci-joint, les documents pour les A.G. (convocation, pouvoir, liste des candidats et programme de l'A.G.), les bulletins de vote seront remis à chaque président ou à chaque représentant à l'émargement.

Merci de bien vouloir vous **munir de votre stylo**, du gel hydro alcoolique, des masques seront mis à disposition à l'émargement. Le masque sera bien évidemment obligatoire, ainsi que la prise de température, la salle des fêtes permet la distanciation, il n'y aura pas de pot de convivialité.



Les responsables présents : Alain REBOUYS, Martine DENARD, Michel Bruel, Stéphane BALANCA, Robert Lajous et Alain BOVO.